CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE N° DEV202610585758

Entre :

LIP CHALON
ZAC DU CHAMP CHASSY

13 RUE DU CHAMP CHASSY
71380 CHATENOY-EN-BRESSE
SIRET : 98132333000671

Contact Client :
Emilie GARCIA

Tél client :

E-mail : emilie.garcia@groupelip.com

N° Client : 507238012

et :

AFTRAL
6 RUE GEORGE EASTMAN

71100 CHALON SUR SAONE
France
SIRET : 30540504503383

Dossier suivi par :
E-mail : nathalie.martinez@aftral.com

Tél : 0385911920

N° de déclaration d'existence : 11750091675

auprès de la Préfecture de la région Ile de France

N° Accord client : EIN.0000614

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

ARTICLE 1 - Modalités de l'action de formation

AFTRAL organise les actions de formation, au sens de l'article L.6313-1 du code du travail. L'objectif professionnel, le contenu ainsi que les modalités de déroulement, de suivi, de sanction de l'action de formation sont explicités dans le programme de formation joint. Le parcours pédagogique ainsi que les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement sont mis en œuvre de la façon suivante :

- Une progression pédagogique soumise au contrôle des services de l'Etat compétents et adaptée, le cas échéant aux conditions particulières de l'entreprise.
- En présentiel : une animation de stage ou un accompagnement par un personnel qualifié et mise à disposition de locaux, matériels et moyens audio-visuels, selon les besoins.
- A distance : un accès aux contenus et aux ressources pédagogiques par connexion à la plate-forme dédiée. Si la formation est tutorée, un tutorat réalisé par un personnel qualifié.

Les modalités d'évaluation adaptées à la formation se concrétisent des quizz, des questionnaires, des tests réguliers de contrôle de connaissances, des mises en situation professionnelle, des exercices pratiques, des examens professionnels, des entretiens devant un jury...Elles sont détaillées dans le programme joint.

ARTICLE 2 - Caractéristiques de ou des actions de formation

Ce(s) action(s) de formation se déroule(nt) comme suit :

Code session	Intitulé Session	Lieu	Effectif
PSEI6D52011C	**Recyclage Pack LAB-ELEC B0-H0-HOV-B1-B1V- B2-B2V-BR-BC Personnel Electricien** **Du 12/11/2026 au 13/11/2026** **Durée : 10,50 Heures**	**AFTRAL CHALON SUR SAONE SUD** **6 RUE GEORGE EASTMAN** **71100 CHALON SUR SAONE**	1

ARTICLE 3 - Dispositions financières

En contrepartie de l'action de formation, la somme indiquée ci-dessous sera à verser :

Code produit	P. unitaire	Qté	TOTAL HT	% T.V.A	Montant TVA	TOTAL TTC	% Remise
PSEI34	291,00 €	1,0	291,00 €	20,00 %	58,20 €	349,20 €	21,35 %

Soit un total de 349,20 TTC.

ARTICLE 4 - Effectif formé

AFTRAL formera les bénéficiaires suivants :

NOM	**Prénom**	**Date de naissance**	**Code session**
FOSSIEZ	Mehdi	14/11/1999	PSEI6D52011C

ARTICLE 5 - Financement de la formation

Si la formation objet de la présente convention est partiellement ou totalement prise en charge par un organisme financeur, l'entreprise transmet à AFTRAL l'accord de prise en charge au plus tôt après confirmation de la commande. En l'absence de cet accord le dernier jour de la formation, l'entreprise est redevable directement du règlement de la commande.

ARTICLE 6 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le litige sera porté à la connaissance de la juridiction territorialement compétente au moment de la saisie.

En signant cette convention **LIP CHALON** accepte les conditions générales de vente et certifie avoir pris connaissance des prérequis de la formation indiqués sur le programme.

Fait à CHALON SUR SAONE

Le 01/10/2026

Pour AFTRAL

M. Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général

Par délégation

Jerome BIDART, Directeur opérationnel

AFTRAL
Direction Opérationnelle I2N
Ile de France /Nord/ Normandie
3 rue du Cimetière
80330 LONGUEAU
Siret : 305 405 045 02492

A

Le

Pour l'entreprise